

**POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES
NOUVEAUX ARRIVANTS DE CHAMBORD**



CHAMBORD

MARS 2020

POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS DE CHAMBORD

ARTICLE 1 DÉFINITION

Afin de faciliter la compréhension des notions présentées dans cette politique d'accueil, il est essentiel de définir certains termes :

Accueil : *Toute mesure mise en œuvre par les acteurs du milieu pour faciliter l'arrivée d'un nouveau résident sur le territoire.*

Attraction : *Capacité à favoriser la venue de nouveaux arrivants.*

Intégration : *Toute mesure mise en œuvre par le milieu pour faciliter l'intégration sociale, économique et culturelle des nouveaux résidents à leur nouveau milieu de vie.*

Résident ou arrivant : *Les termes « nouveau résident » et « nouvel arrivant » désignent toute personne en provenance du Québec ou de toute autre région du monde nouvellement arrivée dans la municipalité. (moins de 1 an sur le territoire de Chambord)*

Rétention : *La rétention est le résultat visé par la présente politique. Elle se traduit par la capacité de la communauté à retenir ses nouveaux résidents.*

ARTICLE 2 BUT

Le but de la présente politique est d'attirer de nouveaux résidents ainsi d'accueillir, d'informer et de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants au sein de la communauté.

ARTICLE 3 LES OBJECTIFS

La Municipalité de Chambord veut assurer la mise en place de la *Politique d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants de Chambord* afin de répondre aux besoins des nouveaux résidents en :

- 1- Positionnant Chambord comme une municipalité attrayante, accueillante et inclusive pour les nouveaux arrivants ;
- 2- Mobilisant les citoyens et les acteurs du milieu en matière d'accueil et d'intégration ;
- 3- Trouvant des moyens pour attirer de nouveaux citoyens et favoriser leur insertion communautaire ;
- 4- Créant des liens directs entre le conseil municipal et la population ;

5- Informant la population sur les divers services et activités.

ARTICLE 4 PERSONNES ADMISSIBLES

Sont admissibles les personnes suivantes s'établissant de façon permanente (vivant à temps plein sur le territoire de Chambord):

- 1- Toute personne qui est nouvellement emménagée (moins d'un an) à Chambord et qui est propriétaire ou locataire à temps plein.

ARTICLE 5 ORIENTATIONS

Les orientations ciblent certains enjeux, préoccupations et problématiques importants pour la municipalité de Chambord.

ORIENTATION	LIBELLÉ DE L'OBJECTIF
ORIENTATION 1 : FORMATION D'UN COMITÉ D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS (CADNA)	Afin d'accroître l'efficacité de la <i>Politique d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants</i> , la formation d'un comité d'accueil est nécessaire pour assurer la mise en action et les mises à jour de la présente politique. Le comité sera formé de six personnes désignées par résolution du conseil municipal dont quatre citoyens et de deux élus. Le directeur général et/ou la coordonnatrice au développement et à
ORIENTATION 2 : VALORISER UNE IMAGE POSITIVE DE LA MUNICIPALITÉ	L'image que projette une municipalité est fondamentale dans la réussite d'une démarche de séduction visant à attirer et à accueillir de nouvelles personnes dans sa communauté. La mise en place d'une stratégie de marketing sera importante à mettre en place pour promouvoir les avantages de vivre à Chambord.
ORIENTATION 3 : FAVORISER L'INTÉGRATION À LA COMMUNAUTÉ DES NOUVEAUX ARRIVANTS	L'intégration à un nouveau milieu de vie est un des éléments importants de cette politique. La remise d'une pochette d'accueil des nouveaux arrivants et d'autres actions déterminées par le comité d'accueil des nouveaux arrivants sont des actions importantes pour favoriser l'intégration.

<p>ORIENTATION 4 :</p> <p>SENSIBILISER, MOBILISER ET ASSOCIER DES PARTENAIRES ET LA POPULATION AFIN DE DÉVELOPPER DES MÉCANISMES DE COLLABORATION</p>	<p>Le partenariat avec tous les acteurs concernés par l'attraction, l'accueil, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants est une condition impérative à la réussite de cette entreprise.</p>
---	---

ARTICLE 6 CONTENU DE LA POCHETTE D'ACCUEIL

Le contenu de la pochette d'accueil sera créé pour le partage de l'information, pourra inclure les items suivants et demeure sujet à changement:

- 1- Une lettre de bienvenue du maire et un document avec une photo des membres du conseil municipal ;
- 2- Une carte géographique de Chambord ;
- 3- Une feuille les invitant à consulter sur le site Internet de la municipalité pour le bottin téléphonique, le bottin des commerces, le bottin des organismes locaux, la liste du personnel municipal et les responsabilités des membres du conseil ;
- 4- Un document expliquant les programmes et politiques de la Municipalité ;
- 5- Un document expliquant les programmes offerts aux villégiateurs (dans le cas d'une personne étant dans une zone de villégiature) ;
- 6- D'autres documents pertinents.

ARTICLE 7 DISTRIBUTION DE LA POCHETTE D'ACCUEIL

Chaque nouvel arrivant sera reçu par le Comité d'accueil des nouveaux arrivants et le Conseil municipal lors d'un événement d'accueil où il y aura une présentation de la vie communautaire de Chambord.

ARTICLE 8 COMITÉ D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le Comité d'accueil des nouveaux arrivants (CADNA) sera formé de six personnes dont quatre citoyens et de deux élus. Le directeur général et/ou la coordonnatrice au développement et à l'animation Communautaire accompagnera le comité dans ces actions.

ARTICLE 9 APPLICATION DE LA PRÉSENTE POLITIQUE

Le directeur général est responsable de l'application de la présente *Politique d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants de Chambord*.